

Sommaire

Économie

P.2-3

- Économie française en 2018 et prévisions pour 2019
- Du mieux pour le pouvoir d'achat en 2019 ?

Actualités

P.4

- Aéroport de Paris : interrogations sur une privatisation
- La France opte pour une taxe GAFA nationale

Rédaction :

Vanessa Jereb, Secrétaire nationale

Jérôme Leleu, Conseiller économique

 www.facebook.com/UNSAsecteurEconomieEmploiFormationProfessionnelle

 [@JerebVanessa](https://twitter.com/JerebVanessa)

 www.unsa.org

 +33 1 48 18 88 00

 21 rue Jules Ferry
93177 BAGNOLET CEDEX

Retrouvez les articles complets

[www.unsa.org/ECO Emploi](http://www.unsa.org/ECO_Emploi)
eco.unsa.org



ÉDITO

n°8 mars-avril 2019

Grand débat national : le moment de vérité !

Les concertations publiques du Grand débat national se sont achevées mi-mars. L'UNSA a participé et contribué avec 18 autres organisations à l'élaboration de 66 propositions pour « L'urgence d'un pacte social et écologique ».

Au moment où nous bouclons ce numéro d'Éco info, nous n'avons pas connaissance des arbitrages présidentiels et des thèmes retenus pour le débat parlementaire qui devrait s'ouvrir début avril. De plus, la cacophonie et la surenchère des déclarations de ses ministres et de sa majorité obligent le Président de la République à faire enfin des choix pour répondre aux attentes exprimées par les citoyens.

Dans un contexte économique contraint, le Président Macron saura-t-il mettre en œuvre le « en même temps » pour concilier justice fiscale, sociale, écologique et amélioration du pouvoir d'achat sans entraîner un dérapage du déficit public ?

L'UNSA suivra le débat parlementaire ainsi que le projet de loi de finances rectificatif qui devrait traduire les engagements budgétaires de l'exécutif.

D'ores et déjà, l'UNSA revendique notamment une fiscalité environnementale fléchée et réellement utilisée pour la transition écologique, un accès à des services publics de qualité sur tout le territoire pour l'ensemble des citoyens et une amélioration du pouvoir d'achat des actifs et des retraités...

Pour l'UNSA, la mise en œuvre des conclusions du Grand débat devra être co-construite avec l'ensemble des parties prenantes, une condition indispensable pour sortir de la crise démocratique, sociale et écologique actuelle.

Vanessa Jereb
Secrétaire nationale

L'économie française en 2018 et les prévisions pour 2019

Les résultats, encore provisoires, de l'économie française en 2018 soulignent un ralentissement marqué au regard de l'année 2017, année plutôt exceptionnelle au prisme de la dernière décennie.

La croissance économique (hausse du PIB) s'est élevée à 1,5% en 2018 contre 2,3% en 2017. Les causes de cet écart sont multiples mais le ralentissement de la consommation des ménages, moteur de la croissance française, l'explique en grande partie. L'investissement des entreprises a aussi ralenti au dernier trimestre 2018, l'augmentation du PIB (0,3%) étant poussée par le commerce extérieur et la dynamique des exportations. Le gouvernement table encore sur une croissance du PIB de 1,7% en 2019, chiffre sur lequel il a construit le budget pour l'année, tandis que plusieurs institutions ont réduit leur prévision à 1,3%.

Le taux d'inflation a augmenté en 2018 pour atteindre 1,8%, taux le plus élevé depuis 2012, en grande partie en raison de l'augmentation du prix du pétrole -notamment au cours des trois premiers trimestres- et des taxes qui y sont rattachées, expliquant jusqu'à un certain point le

ralentissement de la consommation. L'augmentation du niveau général des prix devrait être plus faible en 2019, portée par un prix de l'énergie moins dynamique que durant l'année 2018.

Par ailleurs, le taux de chômage a diminué, s'établissant à 8,8% de la population active fin 2018 (hors Mayotte) selon l'INSEE contre 9,4% à la fin de l'année 2017. Cette baisse du taux de chômage corrobore les évolutions mises en évidence par les chiffres du ministère du Travail mais ne reflète pas forcément une amélioration du chômage pris au sens large. En effet, si nous prenons en compte l'évolution du chômage calculé par l'INSEE ainsi que le halo autour du chômage et le sous-emploi, le nombre de personnes concernées par ces situations a augmenté de 15 000 en 2018. D'autre part, les créations nettes d'emplois ont particulièrement ralenti. Elles ont atteint 253 000 en 2017 mais n'ont pas dépassé 149 600 en 2018.

Halo autour du chômage : Pour être classé chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT), il faut être sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponible pour travailler (dans un délai de deux semaines). Or, certaines personnes sans emploi et souhaitant en occuper un sont classées inactives soit parce qu'elles ne recherchent pas activement un emploi, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles pour travailler. Elles forment alors ce qu'on appelle le « halo autour du chômage ». Selon l'INSEE, 1,5 million de personnes étaient concernées par cette situation au quatrième trimestre de l'année 2018.

Sous-emploi : Le sous-emploi correspond majoritairement aux personnes actives occupées travaillant à temps partiel souhaitant travailler davantage et disponibles pour le faire. Au quatrième trimestre 2018, 1,5 million de personnes déclaraient être en situation de sous-emploi selon l'enquête emploi de l'INSEE

Résultats économiques pour 2018 et prévisions pour 2019

	2018	2019
PIB (variation en volume, en %)	1,5	1,3
Inflation (variation en %)	1,8	1,5
Prix du pétrole (Brent) en dollars (moyenne annuelle)	71,76	64,25
Consommation des ménages (variation en %)	0,8	1,7
Investissement (variation en %)	2,9	2,1
Créations d'emplois (en milliers)	149 600	136
Taux de chômage (en %)	8,8	8,7

Source : INSEE, 2019 ; Banque de France, 2018, SocGen, 2019

Du mieux pour le pouvoir d'achat en 2019 ?

En 2018, bien que le pouvoir d'achat devait augmenter faiblement au cours de l'année, le lissage des mesures économiques prises par le gouvernement a eu des effets plutôt négatifs sur le ressenti de certaines catégories de la population.

Les mesures favorables au pouvoir d'achat (baisse de la taxe d'habitation, suppression de cotisations sociales) sont intervenues en fin d'année alors que celles impactant négativement celui-ci (hausse de la fiscalité sur les carburants et le tabac, hausse de la CSG pour les retraités notamment) ont produit leurs effets dès le mois de janvier. L'augmentation des cours du pétrole et des prix des carburants au cours du second semestre ont été l'étincelle du déclenchement du mouvement « des gilets jaunes » et ont masqué les effets immédiats de la baisse de la taxe d'habitation et des cotisations sociales salariales.

Selon l'OFCE, les mesures budgétaires pour l'année 2019 soutiendraient le pouvoir d'achat des ménages à hauteur de 11,7 milliards d'euros. De ce total, 88% proviendraient des mesures d'urgence économiques et sociales annoncées en décembre 2018 pour répondre au mouvement des « gilets jaunes » et conduiraient à un gain moyen de 440 euros par ménage.

Les mesures impactant positivement le pouvoir d'achat sont notamment : la baisse de la taxe d'habitation ; la diminution des cotisations sociales salariales ; la défiscalisation des heures supplémentaires ; la baisse de la CSG pour certains retraités ; la revalorisation de la prime d'activité ; l'augmentation du chèque énergie. Trois ménages sur quatre bénéficieraient d'un gain de pouvoir d'achat, particulièrement pour ceux se situant entre le 8^{ème} et le 12^{ème} vingtile de la distribution des revenus (40% gagnent plus, 40% gagnent moins) ainsi que pour les 5% les plus aisés.

Près d'un quart des ménages pourrait voir leur revenu disponible diminuer en 2019, notamment les inactifs. La moitié des retraités serait perdante du fait de la sous-indexation des retraites et d'un certain nombre de prestations sociales sur l'inflation ainsi que des économies réalisées sur les aides au logement. Parmi les « perdants », la moitié aurait un revenu disponible par unité de consommation inférieur à 1 440 euros par mois.

Impact des mesures socio-fiscales sur le pouvoir d'achat global des ménages en 2019 (en milliards d'euros, mesures choisies)

Réforme de la taxe d'habitation	+ 3,8
Défiscalisation des heures supplémentaires*	+ 3,2
Remise du taux de CSG à 6,6% pour certains retraités	+ 1,3
Annulation de l'augmentation de la taxe carbone	+ 3,0
Revalorisation et élargissement de la prime d'activité	+ 2,3
Augmentation de la prime à la conversion et du chèque énergie	+ 0,5
Baisse des APL, modification du calcul et désindexation	-1,0
Désindexation des retraites, prestations familiales, invalidité...	-3,7
Hausse de la fiscalité sur le tabac	-0,7

* Mesures d'urgence économiques et sociales

Source : OFCE, 2019

Aéroport de Paris : interrogations sur une privatisation

Inscrite dans la Loi « Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises » (PACTE), la privatisation d'Aéroport de Paris (ADP) soulève de nombreuses interrogations.

Durant l'examen de la loi au Sénat début février, les sénateurs ont très majoritairement voté pour l'amendement retoquant l'article de loi permettant la privatisation. Mais Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, a certifié que l'Assemblée nationale rétablirait l'article d'origine lors de son examen en seconde lecture à partir du 13 mars. Il souligne que la privatisation d'ADP est une « nécessité absolue ».

Les cessions de participations publiques prévues dans la Loi PACTE concernent ADP mais aussi La Française des jeux et Engie. Le gouvernement espère ainsi récolter aux alentours de 15 milliards d'euros. 5 milliards serviraient au remboursement de la dette publique et les 10 milliards d'euros restants seraient placés dans un fonds pour l'innovation et l'industrie qui pourrait rapporter 250 millions d'euros par an. Ce rendement servira à financer des innovations de rupture, par exemple dans les nanotechnologies ou l'intelligence artificielle.

Outre les arguments concernant le caractère stratégique de l'entreprise ou la comparaison avec des contre-modèles de privatisations ou concessions (autoroutes, aéroport de

Toulouse), cet argument financier soulève des interrogations. Les résultats économiques d'ADP sont positifs et en croissance. L'entreprise a versé 170 millions d'euros de dividendes à l'État en 2017 et près de 200 millions en 2018. Si l'on ajoute les dividendes d'Engie et de la Française des jeux, le montant s'élève à 700 millions d'euros par an, supérieur au rendement du fonds pour l'innovation et l'industrie.

La durée importante de la concession (70 ans) et les modalités d'indemnisation en cas de retour dans le giron de l'État à terme sont d'autres sources d'inquiétude. Au vu notamment du contexte environnemental, l'UNSA réaffirme son opposition aux transferts des parts de l'État au sein d'ADP à des acteurs privés. Elle restera vigilante sur ce dossier et veillera à ce que l'intérêt des salariés soit préservé.

Plus d'informations sur la Loi PACTE :

Éco-info de septembre-octobre 2018 : https://www.unsa.org/IMG/pdf/eco_info_no6_sept-oct_2018.pdf

La note d'information préparée par le secteur économie, emploi, formation professionnelle : https://www.unsa.org/IMG/pdf/synthese_loi_pacte_14_janvier_2019.pdf

La France opte pour une taxe GAFA nationale

Adéfaut d'accord au niveau de l'Union Européenne (UE) et en raison du délai pour la remise du rapport de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) à ce sujet (cf. Éco-info, novembre-décembre 2018) et du mouvement des « gilets jaunes », la France, à l'instar d'autres pays européens (Royaume-Uni, Espagne...), a enclenché un processus visant à l'application d'une taxe sur les géants du numérique dès cette année.

Du fait de la difficulté à imposer les bénéfices de ces entreprises, le projet de loi, présenté mercredi 13 mars en Conseil des ministres, prévoit de taxer à 3% le chiffre d'affaires issu de la publicité en ligne, de l'utilisation des données personnelles et des ventes réalisées sur les places de marché. La taxe devrait s'appliquer aux entreprises dont les ventes mondiales sur le numérique sont

supérieures à 750 millions ou supérieures à 25 millions d'euros sur le sol français et n'a pas vocation à perdurer. Le souhait du gouvernement français est qu'un accord international, sous l'égide de l'OCDE, soit mis en œuvre en 2020. La taxe pourrait rapporter 400 millions d'euros en 2019, 450 millions en 2020, 550 millions en 2021 puis 650 millions en 2022.

L'UNSA restera attentive quant à l'application de ce projet de loi, qu'elle considère comme une première étape. Ayant depuis longtemps soutenu une taxation spécifique pour les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft), elle regrette qu'aucun accord européen ne se soit encore dégagé, et, avec la Confédération européenne des syndicats (CES), appellent l'UE et ses États membres à s'assurer que la « valeur numérique » soit taxée là où elle est créée.